

Avis d'enquêtes publiques conjointes
préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet

Maître d'ouvrage : Commune d'Aulas

Projet : Projet de classement dans la voirie communale du chemin de Boulignac.

Par arrêté préfectoral n°1409048 du 17 septembre 2014, l'enquête publique susvisée sera ouverte à la mairie d'Aulas (commune siège) pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 6 octobre 2014 au vendredi 7 novembre 2014 inclus**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie d'Aulas où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux (du lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 12h00).

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie d'Aulas, siège de l'enquête. Celles ci seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Hubert DUPLAN, Ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes (Monsieur Pierre COCHAUD, est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant). Il siègera à la mairie d'Aulas et recevra en personne les observations du public :

- **le lundi 6 octobre 2014 de 09H00 à 12H00**
- **le vendredi 7 novembre 2014 de 09 H00 à 12H00, dernier jour de l'enquête**

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Sous-préfet du Vigan dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clotûre de l'enquête, en mairie et en sous-préfecture du Vigan.

Le Sous-Préfet du Vigan, Gilles BERNARD.